

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Muriel Gerken (Ecolo-Groen) au premier ministre sur « les inégalités de santé et de mortalité précoce entre les citoyens belges » (n°55)
(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 30 juin 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 055/001)

- une motion de recommandation par Muriel Gerken (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Philippe Pivin (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 57 et 1 abstention

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen) à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur « la publication du rapport fédéral sur le développement durable intitulé 'Rendre nos consommations et nos productions soutenables' » (n°35)
(développée en réunion publique de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 1^{er} juillet 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 035/001)

- une motion de recommandation par Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Benoît Friart (MR) et Dirk Janssens (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 57 et 1 abstention

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Olivier Maingain (FDF) à la ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges sur « les mesures structurelles du Gouvernement fédéral dans le cadre du dossier des nuisances sonores autour de l'aéroport de Bruxelles-National » (n°56)
(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 1^{er} juillet 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 056/001)

- une motion de recommandation par Olivier Maingain (FDF)
- une motion pure et simple par Emmanuel Burton (MR), Inez De Coninck (N-VA), Gilles Foret (MR) et Sabien Lahaye-Battheu (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 58